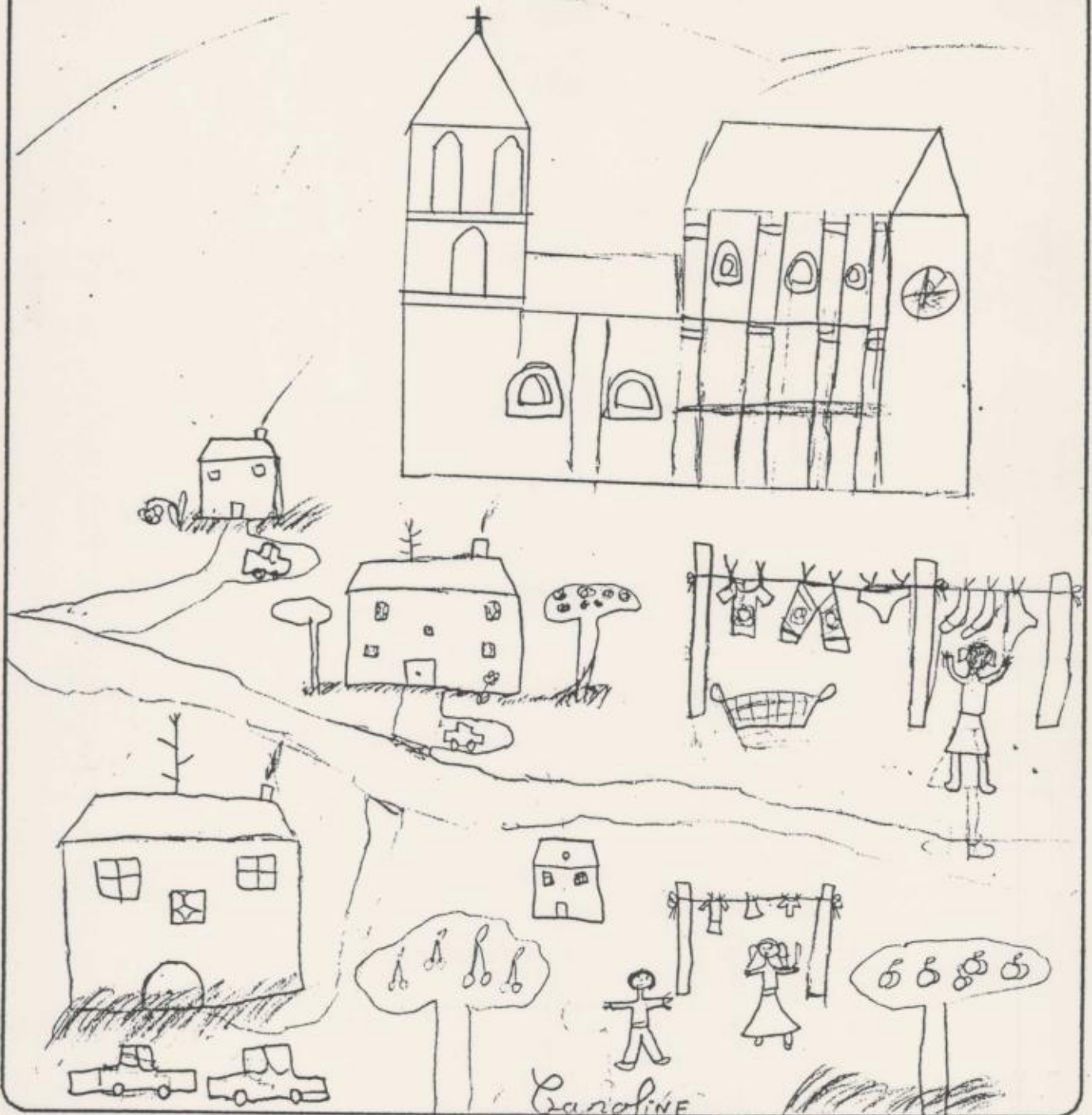


MALBOSC



INFORMATIONS MUNICIPALES

* S O M M A I R E *

- P. 1 Sommaire
- P. 2 Le mot du Maire
- P. 3 Conseil Municipal : Réunion du 09 Janvier 1990
- P. 4 Conseil Municipal : Réunion du 27 Janvier 1990
- P. 5 Conseil Municipal : Réunion du 23 Février 1990
- P. 6 "Souhaitons-leur bonne chance" de A. SUCHESTOW
- P. 7 "Le mouvement c'est la vie" de A. SUCHESTOW
- P. 8 MSA Information - ETAT CIVIL - CCAS Dons.
' miné d'animation municipale
- P. 9 Tribune libre de Marinette PIALET
" Chantez, chantez magnanarelles..."
- P. 10 Tribune libre de Michel MANIFACIER
"Avous de juger"
- P. 11 Tribune Libre de Christian MANIFACIER
- P. 12 Tribune Libre de Robert GOBLET
" Le tabac, aux arrêts de rigueur "
- P. 13 La page de l'école : Alain JOFFRE
- P. 14 Création de l'association "le Moulin de Gournier "

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Votre Maire dévoué,

Noël GARIBEL

Chers Administrés,

Lorsque ce numéro d'Informations Municipales paraîtra, nous aurons le résultat de ce dernier recensement général. Néanmoins d'ores et déjà, nous pouvons constater plusieurs faits, à quelques unités près.

- ◊ Une sensible diminution de la population [- 22], dûe en grande partie au départ de jeunes originaires de la commune vers leur lieu de travail et évidemment des décès.
- ◊ Une légère augmentation des résidences secondaires [+ 37]

Comment se répartit cette population ?

- ◊ Population originaire du pays et conjoints : 65
- ◊ Population venue s'intégrer parmi nous : 78

La première image qui se présente à nous, c'est que s'il n'y avait pas eu cet apport de l'extérieur, la population se chifferrait à 65.

Bienvenue donc à vous, tous les "implantés" qui êtes venus empêcher la commune d'agoniser.

Je me permets au passage de vous apprendre que la commune de MALBOSC est la deuxième commune jeune du canton par sa moyenne d'âge.

Un fait nouveau est aussi à signaler. L'entente de toutes les sociétés de la commune pour travailler ensemble à l'animation touristique et culturelle. Nul doute que se fréquentant assidument et par conséquent se connaissant mieux, chacun acceptera l'autre tel qu'il est sans vouloir imposer son point de vue, les choses deviendront plus facile.

Tous ces habitants, anciens et nouveaux, ne formeront plus qu'un bloc solide de Malbossards, c'est en tout cas le voeu que je forme et le but que je poursuivrai sans relache.

Votre Maire dévoué,

Noel GARIDEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JANVIER 1990

Conseiller absent : Michel CHAMBOREDON.

A l'unanimité le conseil note l'adhésion à l'association forestière et accepte le principe d'une facture de 2500 Frs pour la mise en place d'un chantier sur 6 hectares environ.

Sont examinés ensuite les tarifs municipaux ;

* Eau, augmentée de 10 % acceptée après un long débat, durant lequel tous les conseillers sont intervenus à la majorité moins deux voix contre et une abstention.

* Concession au cimetière, augmentée de 10 % à l'unanimité.

* Location salle communale :
Le prix est maintenu pour les demandes extérieures à la commune, mais est posé le problème du "Statut de la Salle"

* Location des gîtes
670 Frs et 620 Frs pour ceux du presbytère,
500 Frs pour l'école.

* Logement du camping
800 Frs + 2 vélos gracieux/semaine
100 Frs la nuit

* Camping :
Le tarif est maintenu semblable à celui de 89.

* Taxe de séjour
Elle est instituée à Malbosc de 1Frs/jour et par personne en plus de la location elle transitera par le SIDET et permettra à la commune de percevoir la dotation touristique.

Mairitel
La mairie rappelle qu'il faut 40 communes minimum pour constituer une association et que le système ne pourra se mettre en place à moins.

Le conseil accepte d'être partie prenante si le projet se réalise, il en coûtera à Malbosc 2010 Frs/an plus achat de l'imprimante 3000 Frs, plus 7,30 Frs/heure.

Piste de Gorges :

La D.D.A. propose une réunion de concertation avec toutes les parties concernées.

Femme de ménage :

La période d'essai étant terminée Mme Manificier Simone accepte de continuer si les horaires sont modifiés. Il est décidé de lui proposer un aménagement.

A.D.D.I.M. :

Le conseil accepte le contrat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 1990

* la participation communale aux classes extérieures est portée à 150 Frs/enfant.

* Une lettre doit être faite pour demander à l'équipement de placer des ralentisseurs et un miroir à la sortie de l'école, les voitures roulant trop vite et sans visibilité.

* Le projet de feuille de renseignements concernant les habitations, préparé par la secrétaire est accepté par le conseil et sera distribué à tous les habitants.

* Un débat s'installe à propos des ruines privées, et particulièrement celle qui jouxte la ruine municipale. Il est rappelé qu'un "constat d'abandon manifeste" peut être éventuellement pris.

J.M. Kieken propose qu'un prochain conseil examine le débroussaillage et l'application des dispositions existantes et les amendes qui en découlent.

Le conseil ayant fini ses travaux la réunion est levée.

Alain Suchestow

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 1990

Absent : J.M. Kieken

Sont examinés :

* Le projet d'adduction d'eau aux Escoucous.

Le projet est de 650 000 Frs H.T. avec subventions à 40 % La 1ère tranche est évaluée à 150 000 Frs H.T. Le projet est accepté à l'unanimité.

* Le classement des voies communales :

Les voies sont énumérées et soumises à l'approbation du conseil. L'acquisition du terrain Bastide pour 2500 Frs est acceptée à l'unanimité amère d'une grande partie du conseil. Michel Manificier demande que soit repris l'examen d'autres voies en vue de leur classement éventuel. Le conseil est d'accord.

* Piste de Gorges :

Devant le maintien de la position de Mme Vacherot, la D.U.P. est mise en place. La commission forêt se réunira le 31 Janvier afin de continuer ses travaux.

* Statuts de la salle commune :

Une réunion publique aura lieu le 11 Février à 10 heures.

* En réponse à la demande du club X 4

le conseil demande le maintien et l'application de l'arrêt municipal interdisant l'accès des voies communales à tout engin motorisé.

A. Suchestow

CONSEIL DU 23 FEVRIER 1990

Absents : J.M. Kielen
J.M. Tilly

Le maire présente la facture du C.P.F. de 4266 Frs à régler avant la fin de l'année, pour la mise en exploitation des 6 hectares que la commune apporte dans l'A.S.L.
Puis fait état d'une demande de délibération demandée par J. Moulin vice-président du conseil général dell'Ardèche, pour le décompte des communes adhérentes au projet Mairitel.

Un projet est lu et accepté à l'unanimité pour 1959 Frs par an, plus 9920 Frs d'imprimante, plus 4 Frs/habitant.

Sont désignés délégués :

titulaire Noël Garidel
suppléant A. Suchestow

Mr Colladon ayant sans autorisation du conseil ni d'aucune autorité concernée, fait construction d'une porte sur le domaine public, afin d'éviter l'inondation de son logement lors des gros orages par sa propre porte et ayant fait l'objet d'une plainte à la D.D.E. par un voisin. Mr Colladon fait par lettre une proposition d'échange de terrain après vérification au cadastre afin de pouvoir conserver la construction faite et faire état de la délibération du conseil dans sa demande de permis de construire.

Un très vif débat s'engage et l'ensemble du conseil rappelant que nul ne peut et ne doit construire sur le domaine public sans en référer au conseil et aux autorités concernées.

Cependant le conseil accepte par 6 voix pour
2 voix contre
1 abstention
la proposition de Mr Colladon.

Un comité d'Animation communal ayant été créé Mrs M. Manificier et A. Suchestow sont désignés comme représentants du conseil au comité de gestion de ce Comité d'Animation.

Une subvention de 2000 Frs est votée pour lancer la campagne de publicité pour le camping du Moulin de Gournier.

La réunion de la commission forêt est fixée au Mercredi 28 Février afin d'examiner et d'étudier un tracé d'ensemble de défense contre l'incendie.

Enfin est lue par le Maire une lettre préfectorale d'acceptation de l'état de catastrophe naturelle après les inondations des 2 et 3 Novembre 1989.

Les sinistrés disposeront de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté pour déposer un état estimatif de leurs pertes auprès de leur société d'assurance.

La séance est levée.

A. Suchestow

"SOUHAITONS LEUR BONNE CHANCE!"

Depuis le 16 Janvier 1990 "LOU CIGALOU" le restaurant d'Aubrias tenu longtemps par Jeannette et André HOURS de Fourniels à de nouveaux propriétaires.

En effet Monsieur et Madame LEYDIER DE Bordezac sont venus nous rejoindre. Souhaitons leur un commerce prospère et remercions les pour les deux repas, qu'ils ont offerts en cadeau pour le loto du comité d'animation du samedi 24 Mars.

Saluons aussi Madame CHABASSUT d'être revenue près de son "TRIAL" natal.

Ils participent à la réputation de Malbosc par leur accueil chaleureux et sympathique.

ALAIN SUCHESTOV

LE MOUVEMENT C'EST LA VIE

Tout ce qui est animé est en mouvement. Rien de ce qui est immobile ne vit.

L'eau stagnante meurt.

Seule vit l'eau courante, l'eau vive. Pour que l'homme vive il ne doit être ni immobile ni stagnant.

En chacun de nous il y a des parties immobiles et stagnantes qui nous affaiblissent non seulement physiquement mais aussi intellectuellement et mentalement gênant la circulation d'énergie et rompant l'harmonie.

En concentrant son esprit, en pacifiant ses émotions, en régularisant sa circulation sanguine, en fortifiant ses articulations, ses ligaments et ses muscles l'homme se trouve régénéré.

Il lui faut prendre conscience de deux forces opposées et complémentaires, adverses et complices comme le jour et la nuit, la lune et le soleil la douceur et la force, le féminin et le masculin.

L'une ne peut se passer de l'autre et aucune ne doit dominer l'autre.

Forces négatives et positives de la vie. Elles s'expriment non par la victoire de l'une sur l'autre mais par le mouvement et le jeu équilibrant de l'une et de l'autre.

L'homme doit être en équilibre entre ces deux forces mais un équilibre de mouvement.

C'est là le but : TROUVER SON EQUILIBRE ET SON HARMONIE.

LA PRATIQUE DU TAI-CHI permet de réaliser ce but.

Elle est accessible à tous et se pratique à tout âge.
- TOUS LES MARDIS DE 14H30 A 16H30 A LA SALLE COMMUNE
DE MALBOSC OU VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE.

ALAIN SUCHESTOW

M.S.A. : INVALIDITE

Peuvent en bénéficier :

- * les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- * les aides familiaux
- * les membres des sociétés d'exploitation agricoles.
- * les conjoints lorsqu'ils ont la qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Le demandeur ne doit pas avoir dépassé 60 ans.

Il faut justifier avant le constat d'état d'invalidité de 12 mois minimum d'assujettissement à l'A.M.E.X.A.

Il peut s'agir d'une inaptitude totale ou partielle.

Les prestations sont attribuées à l'invalidé lui-même.

Les droits aux prestations maladie, maternité sont conservés à l'invalidé, son conjoint et ses enfants à charge, éventuellement l'allocation du Fond National de Solidarité.

Elle est due à partir du 1er jour du mois suivant la demande. Son montant peut être variable, soit en augmentation, soit en réduction.

Elle est fixée par décret et peut être révisée 2 fois par an.

La pension est supprimée, soit par amélioration de l'état de santé du pensionné, soit par sanction, soit par substitution de la pension de vieillesse, à la pension d'invalidité, à la fin du mois comprenant le 60^e anniversaire de l'invalidé.

Cependant la part de la pension excédant les avantages vieillesse reste acquise à l'intéressé.

Extrait du Manuel :

"Le secrétaire de Mairie"
de DUBARRY

François Manificier et Alain Suchestow

ETAT CIVIL

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage
(le 5 Mai 1990) de Mademoiselle Sylvie OZIOL avec
Monsieur Jean François ALLEGRE.

C.C.A.S.

Dons : 200 Frs MICHELE FRANZOSI

150 Frs Mme DOUSTALLY

500 Frs Mr et Mme ROGER WENNE

Qu'ils soient remerciés.

UN COMITE D'ANIMATION MUNICIPAL DE MALBOSC
POUR QUOI FAIRE?

Quand dans une commune comme MALBOSC se trouvent réunies tant de fortes-personnalités tant de gens ayant à coeur que le village ne disparaisse pas il y a quelque chose à faire.

Quand dans une commune comme MALBOSC on trouve tant de diversités tant d'aspirations et tant de volonté de les réaliser il y a quelque chose à faire.

Quand on sait qu'agir ensemble permet d'aller plus loin et plus vite que séparément, il y a quelque chose à faire.

Quand dans une commune comme MALBOSC on trouve une proportion inimaginable dans n'importe quelle autre commune de gens qui ont des projets et veulent les réaliser, IL FAUT FAIRE QUELQUE CHOSE.

C'est pourquoi est créé le comité d'animation de MALBOSC qui regroupe les représentants de toutes les associations afin de régler les problèmes pratiques mais aussi et surtout en respectant les particularités de chacun d'oeuvrer ensemble pour que MALBOSC ne disparaisse pas à plus ou moins long terme.

que l'énergie consacrée à se faire des reproches soit utilisée dans ce but tel est le voeu que je fais et le travail auquel j'espère beaucoup s'attacheront.

La première réalisation de ce comité a été d'organiser un loto le 24 MARS 1990. Bien sûr, pour faire quelque chose il faut de l'argent, alors le loto c'était normal!

Mais ce qu'il faut savoir c'est que les gens qui ne se fréquentent pas ont agis ensemble pour le préparer, pour le réaliser et ça, c'est extra-ordinaire. Bien sûr c'est peu de chose. Pour moi c'est déjà beaucoup car pour chacun ce loto commun c'était aussi son loto.

Enfin son réel succès signifie que chacun souhaitait qu'il en soit ainsi.

Aussi le comité entend préparer dans le même esprit la fête du Printemps de Malbosc au camping de GOURNIER le 24 MAI 1990 jour de l'ascension.

Il demande à toutes les associations de Malbosc de participer à sa réalisation.

Une réunion préparatoire aura lieu le 8 MAI 1990 à 10 H à la salle commune.

ALAIN SUCHESTON

Qu'ils soient particulièrement remerciés pour les lots offerts lors du loto :

- Mr et Mme LEYDIE du restaurant d'Aubrias "LOU CIGALOU"
- Mr et Mme SALA du bar de "LA PLACETTE" à BESSEGES.
- LE COMITE DES PEPES.

CHANTEZ CHANTEZ MAGNANABELLES PAR LA CUEILLETTE
AIME LES CHANTS...

Ces jolis vers tirés de Mireille me font penser que
45 ANS en arrière nos mamans et nos grand-mères recueil-
laient la graine de vers à soie. Dès que les bourgeons
éclataient, elles vidaient les boîtes qui contenaient
les petites graines dans un sachet de toile qu'elles é-
pinglaient sur leur chemise, là bien au chaud (il fallait
une température de 25°) (à peu près). Elles attendaient
leur éclosion. Les graines étaient devenues de toutes
petites chenilles noires qu'on installait sur un lit de
tendres feuilles de mûrier, dans une boîte à chaussure.
Toute la colonie y tenait à l'aise. Mais après avoir subi
les mues les chenilles étaient devenues vers.
Des vers d'un blanc sale et d'une longueur de 6 à 7 CM.
Entre temps de la boîte à chaussure ils étaient passés
dans une grande corbeille que l'on gardait au chaud près
de la cheminée puis à la magnanerie. Là étaient préparées
des tables superposées couvertes de papier. Les vers
avaient vite fait d'occuper toute la place car ils gran-
dissaient très vite. Bien sûr car ils commençaient à
manger beaucoup, car ils mangeaient sans arrêt. Toute
la journée on ramassait de la feuille et on la distribuait
aux vers. C'était vraiment de l'esclavage. Ces voraces
faisaient tant de bruit en rongant qu'on aurait cru
entendre tomber la pluie. Au bout de huit jours ils é-
taient quand même rassasiés. C'était le moment de mettre
la bruyère qu'il fallait recourber entre les tables en
formant de petites nefs. Si tout avait bien marché les
vers montaient vite sur leur support. Ils accrochaient
des fils aux petits brins de bruyères puis ils s'enrou-
laient dedans, le cocon était fait.
Pour faire ce cocon ils avaient dévidé entre 300 et 500
mètres de fil de soie. C'était un plaisir pour les yeux
de voir toutes ces petites nefs constellées de cocons
roux. Hélas il fallait détruire ce joli travail pour
ramasser un à un les cocons qu'on jetait dans de grandes
corbeilles couvertes d'un linge blanc. Le lendemain la
récolte était vendue aux leveurs. Si la chambrée était
bien réussie cela faisait un bon pécule. Sinon c'était
50 jours de dure besogne pour peu d'argent. Car mine de
rien, pour une once de graines (30g) il fallait ramasser
plusieurs centaines de kilos de feuilles et je vous assu-
re que ce n'est pas lourd la feuille de mûrier.
La saison des magnans était terminée elle avait duré
de la mi-Avril au début de Juin c'est à dire à peu près
50 jours.

MARINETTE PIALET

A VOUS DE JUGER

- Revenons quelques mois en arrière pour voir Monsieur le MAIRE commander la gendarmerie afin d'arrêter une construction qui semblait être sur le domaine public; Tout cela sans consultation avec le propriétaire. (Aujourd'hui après enquête cette parcelle est privée.)

- Le Conseil Municipal du 19.06.89 (voir C.R dans le bulletin) à l'unanimité de ses membres décide que les travaux (qui ont été arrêtés par un conseiller) pour la fermeture du chemin communal en limite de la propriété NADAL doivent être interrompus afin de laisser le domaine communal libre. A cette même séance Monsieur le MAIRE informe le conseil que Monsieur SANGALETTI demandait l'autorisation de construire un abri véranda devant sa porte. Le Conseil à l'unanimité demande qui lui soit fourni un acte de propriété afin d'obtenir l'autorisation souhaitée.

- A la séance du 23.02.90 lecture est faite d'une lettre de Monsieur COLADON (celui-ci ayant construit un porche sur le domaine Public sans autorisation) demandant que lui soit donné l'autorisation du Conseil afin de régulariser sa situation. En échange il donnerait une surface de terrain (qui semble lui appartenir) égale à celle empruntée. Au cours de cette séance, j'ai voté contre l'autorisation de construire sur le Domaine Public comme je l'avais fait pour les deux autres cas auparavant. ne votant pas contre une personne mais pour une continuité afin de conserver le Domaine Public.

- A Malbosc les habitants n'ont ils pas les mêmes droits?

MICHEL MANIFACIER

LE COMITE DES FETES COMMUNIQUE

- REUNION PREPARATOIRE DU CONCOURS DE BOULE
LE 22 AVRIL A 10 H

- CONCOURS DE BOULE LE 3 MAI

- FETE DE L'ETE LES 30 JUIN ET 1er JUILLET

Salle des fêtes A l'usage de tous

Dernièrement s'est tenue une réunion à Malbosc; à l'ordre du jour: un statut à créer pour la salle communale de Malbosc.

Depuis quelques années les activités et les associations se multiplient à Malbosc. Une coordination est devenue nécessaire pour que cette salle soit bien gérée; que les frais de chauffage soient couverts et que le matériel soit respecté.

Le maire propose la création d'un comité de gestion regroupant 2 membres de chaque association utilisatrice.

Mais les chasseurs et l'ancien comité des fêtes revendiquent la gratuité de la salle suite aux investissements qu'il y ont fait il y a une dizaine d'années. Ils refusent l'idée de ce comité d'animation où ils seraient minoritaires.

Un débat houleux s'en est suivi, confrontant « natifs » et « néos », les uns reprochant aux autres de ne pas s'intégrer et vice versa.

Noël Garidel eut ces mots de conclusion: « l'apartheid est en train de disparaître en Afrique du Sud, ne le maintenons pas ici! ».

Une prochaine réunion est prévue ce dimanche 25 février, 11h, espérons que la situation s'éclaircira.

JEUDI 22 FEVRIER 1990 - PAGE 35

En réponse à l'article ci-joint paru dans "la Tribune" du 22 février 1990 de la plume du correspondant local M. Gilles Coladon, je tiens à apporter les précisions suivantes :

Pour ce qui est des Membres de l'ACCA de Malbosc, ces derniers réunis en assemblée générale le 24 Février ont adopté la position suivante :

nous ne voulons pas payer de location de la salle et si la commune installe un compteur, nous paierons le courant consommé.

Nous avons demandé la gratuité d'utilisation mais n'avons jamais opposé un veto à un comité d'animation, pour preuve, 2 de nos membres en font partie.

Pourquoi M. le Maire n'a pas répondu favorablement à une demande de compteur, cela aurait été l'équité complète : "on consomme, on paye". Nous étions d'accord pour payer notre dû mais seulement notre dû ; et ce n'est pas nous qui avons dit : la Mairie paiera et le Maire a entériné la décision.

Pour ce qui est du matériel, sauf les chaises, il est à part égale au comité des fêtes et à l'ACCA de Malbosc.

Que celui qui veut l'utiliser le demande, que celui qui le casse le remplace et nous ne voulons plus entendre dire " on ne sait pas à qui il est ", dans le Doute, on s'abstient.

A ce jour, un comité de gestion de la salle est en place, j'espère qu'il fera du bon travail.

Le comité d'animation a prévu des manifestations, on jugera la fréquentation à ces festivités.

MANIFACIER Christian

Président ACCA Malbosc
Membre du comité des Fêtes.

LE TABAC

AUX ARRETS DE RIGUEUR



Au lieu de brandir la liste des dangers du tabac, parlons donc aux fumeurs des bienfaits de son arrêt, vous verrez c'est beaucoup plus encourageant.

L'arrêt du tabac provoque dans le corps du fumeur quelques réactions désagréables (états de manques psychologiques et pharmacologiques) de courtes durées mais souvent cause de l'échec des tentatives. Ce qui n'empêche pas l'organisme de commencer son grand nettoyage de printemps dès la dernière bouffée de la dernière cigarette.

Temps d'élimination des substances toxiques

- Oxyde de carbone : il se fixe sur l'hémoglobine, constituant essentiel des globules rouges, formant ainsi la carboxyhémoglobine ; 24 à 48 heures d'abstinence sont nécessaires pour que la teneur en carboxyhémoglobine du sang retrouve la valeur habituellement observée chez les non-fumeurs.
- Nicotine : sa dégradation rapide au niveau du foie et son élimination par les voies urinaires, permettent à l'organisme de se débarrasser de la plus grande partie de ce poison dans les premiers jours de sevrage ; toutefois ses effets sur la sécrétion de plusieurs hormones peut subsister 2 à 3 semaines.
- Les substances irritantes, dont l'action principale s'effectue au niveau des voies respiratoires, sont elles aussi éliminées rapidement, en passant dans l'appareil digestif où elles sont alors détruites.
- Les goudrons sont dégradés sur place au niveau des poumons où ils se sont déposés. Leur élimination est beaucoup plus lente, et peut durer plusieurs années.

Amélioration de la forme et réduction des risques.

En ce qui concerne les effets pratiquement immédiats tels que maux de tête, irritation des voies respiratoires, l'absence prolongée de tabac entraîne leur disparition.

Sur le plan cardio-respiratoire, la disparition de la nicotine et de l'oxyde de carbone entraîne une amélioration des performances, sensible dès les premiers jours d'abstinence et qui se poursuit en général pendant plusieurs semaines.

La qualité du sommeil s'améliore beaucoup également, en particulier chez ceux dont la consommation était importante. Le réveil semble plus facile et la "mise en route" est plus rapide.

Associées à une meilleure adaptation à l'effort, ces améliorations conduisent l'ancien fumeur à se sentir plus en forme. Le risque de survenue des bronchites chroniques, cancers bronchiques, artérites et infarctus, dont l'apparition peut être liée à l'usage du tabac, décroît rapidement dès la première année d'abstinence. Il diminue d'autant plus vite que le sujet a cessé de fumer plus tôt, et rejoint celui des non-fumeurs au bout d'une durée variable selon les maladies considérées.

A l'arrêt du tabagisme, l'augmentation annuelle du risque lié au tabagisme cesse d'augmenter et reste à peu près constante pendant de nombreuses années.

Pour les affections cardio-vasculaires ou les cancers bronchiques par exemple, l'excès de risque du fumeur disparaît en 10 ans environ par rapport au non-fumeur.

Quand on pense à tous les efforts qu'on a fait, ados, pour réussir à avaler "une gauloise" sans tousser...

L'AVIS DES JEUNES

Une enquête MV2-CFES réalisée en mars 88 auprès des 12-18 ans révèle que :

Le pourcentage des jeunes fumeurs a baissé de 13,5 points en dix ans, mais se situe encore aujourd'hui autour de 32 %.

— La moitié des jeunes fumeurs pensent arrêter à très court terme et ont déjà essayé mais la persévérance leur pose problème.

— L'âge moyen de la première cigarette : 13 ans et demi.

— 82 % des 12-18 ans sont d'accord pour interdire de fumer au collège. Un pourcentage qui tombe à 57 % pour approuver la même interdiction dans les lycées.

— Ils sont conscients de l'importance du modèle des enseignants et des parents qui "devraient donner l'exemple" pensent-ils à 80 %.

— Une majorité d'entre eux estime que la cigarette ne modifie en rien les relations dans le groupe de leurs pairs, ce qui semble relativement nouveau et important.

Robert Gublet.

Extraits "Le Bulletin"
MAGNARD
n° 5 de février 1990

JOURNAL DE L'ÉCOLE



Ces textes sont extraits du journal scolaire à paraître en avril, écrit par les 20 enfants de l'école de Malbosc.
Bonne lecture !



★ Classe Promenade

Hier nous sommes partis en promenade au-dessous du hameau du mas et nous avons trouvé :

1 - des champignons : un rosé, des cèpes de pin et une coulemelle.



2 - des plantes : la citronnelle ou mélisse, des orties, des "poils à gratter" ou fruits de l'églantier appelés "cynorrhodons".



3 - On a trouvé aussi les traces d'un animal.

Camille - 8 ans

Mardi 5 décembre, nous sommes partis à l'école de BANNE voir des diapositives sur les volcans. On a vu des belles images.

Timothée.



Les Volcans et les Volcanologues *

Les volcanologues : ils essaient de comprendre les volcans et ce n'est pas toujours facile. Ils ont plusieurs instruments qui servent à savoir ce qui se passe sur les volcans.

Les volcans : il y a plusieurs volcans, les volcans gentils qui ont la lave rouge et les volcans méchants qui ont la lave grise, et aussi il y a des volcans qui sont éteints et d'autres réveillés.

Julie - 9 ans

★ Le Bibliobus

Le Bibliobus est passé Mardi à 4 heures.

Nous sommes allés prendre des livres à 3 H. ½.

Nous avons pris des B. D. de Lucky Lucke ou d'Achille Talon, des revues, des magazines et des romans.

Le Bibliobus est un gros camion où on emprunte des livres.

Il y a un conducteur et une dame qui range les livres : elle est documentaliste ou bibliothécaire.

Anatole - 9 ans.

★ Dans la cour de récréation

Avec Alain on fait des jeux.

On joue avec des cerceaux, des ballons et le matelas ; quelquefois on joue avec le trapèze, mais on joue plus souvent avec Alain.

Les garçons jouent aux pneus. Mais ils jouent aussi au foot avec Julie.

Marion et Camille apportent leur corde à sauter ; Souvent Elisa joue aussi avec elles.

Marion - 8 ans

★ A la cantine

Tous les enfants mangent à la cantine sauf Camille.

Les parents font à manger et c'est bon.

Moi, je n'aime pas la sauce tomate.

Chaque jour, deux élèves mettent à tour de rôle la table.

Nicolas, Timothée, Anatole, Mathieu et Guillaume font souvent les fous.

Caroline - 9 ans



Il était une fois un roi qui habitait un grand château.

Mais, il avait un gros problème :
un dragon avait mis le feu à la forêt, tout autour du château.

Comment arriverait-il à éteindre ce gigantesque incendie ?

Son fils, le prince, eut une idée :
(à suivre...)

* Basile - 7 ans

Le Hérisson

Un lapin qui se promenait dans la forêt dit :

- Aie, j'ai mal ! mais c'est un paillasson, nom d'un lapin maladroit !

- Mais non dit le pigeon, ce n'est pas un paillasson !

- Mais non dit l'hérisson je ne suis pas un paillasson, je suis un hérisson tout rond .

- Ah bon ! dit le lapin je croyais que tu étais un hérisson ?

- Ho ! pardon
- Je croyais plutôt
- Que tu étais
- Un paillasson
- Au revoir
- Les petits garçons
- Tout ronds
- Au revoir
- Les petites filles
- De jonquilles.



* Elisa - 8 ans.

Le Pêcheur

Le pêcheur pêche à côté du pêcheur
Le pêcheur perd une pêche dans l'eau
Et le pêcheur pêche la pêche.....
...sans faire exprès.

* Nicolas - 9 ans.

* C O N T E S

Le voyageur imprudent

Il était une fois un homme qui s'appelait Caio : il avait un bateau.

Un jour, il partit sur l'océan : il était arrivé sur une île déserte, une île mouvante qui s'enfonçait dans la mer.

Il sortit vite de l'île et revint à son village.

* Guillaume - 9 ans

L'eau

L'eau est si belle dans nos ruelles.

L'eau bouge, car elle est toute rouge.

L'eau est si gentille comme une petite fille.

L'eau est comme un cheval qui court dans le chenil.

* Julie - 9 ans.

E T

Dans la maison
Broute un bison

Dans le buffet
Rit un orvet

Dans le tiroir
S'éveille un loir

Dans le placard
Guette un guépard

Dans le fauteuil
Niche un écureuil

* Timothée

- 10 ans

P O E S I E S

*



Maquette : Alain'stituteur. Dactylo : Framboise.
Comité de Rédaction : les écoliers de la classe
unique de MALBOSC 07 140 LES VANS. A SUIVRE ?



CREATION : ASSOCIATION " LE MOULIN DE GOURNIER "

Elle a pour but l'animation culturelle, sociale et sportive autour du camping municipal, et regroupe toutes les personnes désireuses de créer une animation autour de ce pôle touristique.

Les principales actions à mener sont:

- ◆ envoi de courrier de promotion à des groupements dont les membres peuvent être intéressés par ce camping;
- ◆ contact avec la presse spécialisée pour des articles gratuits;
- ◆ préparation de la saison:
 - Programme des animations (stages, plats cuisinés, buvette, découverte botanique, orpaillage, pêche, garderie enfants, vente produits locaux ...)
 - Randonnée pédestre (randonnées accompagnées en liaison avec les associations du canton des Vans, liaison Malbosc-St Paul, remise en état du SP1 GENOLHAC-LES VANS- VALGORGE qui passe sur la commune et sera prochainement classé GR de Pays, entretien des sentiers)
 - Vélo Tout Terrain (entretien du parc de VTT, nouvelles acquisitions, création de 2 boucles décrites dans un topoguide édité par la commission départementale VTT, randonnées accompagnées)
 - Restauration du moulin (afin de créer une salle pour l'animation ainsi qu'une attraction culturelle; étude des possibilités pour que ça ne coûte rien à la commune, chantier de jeunes)

Si vous avez des idées et, ou, de la bonne volonté, contactez Annie TUMBARELLO Tel. 75 36 91 93, secrétaire de l'association.

Ruralité Tourisme et devenir

L'association T.E.R.E. (tourisme espace rural environnement) organise un colloque et des rencontres pour « réfléchir ensemble » sur le tourisme, son développement et ses incidences, sur l'espace géographique des cantons de Joyeuse, Largentièrre, Valgorge et Les Vans.

Le thème du colloque est « espace rural, espace touristique, quel développement, pour quel avenir ? ». Une série de réunions/rencontres décentralisées se déroulent ces jours-ci autour d'un film vidéo sur « tourisme en espace rural » et des résultats d'une enquête réalisée par le lycée agricole d'Aubenas « l'apport économique des activités touristiques ».

L'objectif de l'association T.E.R.E. : inciter les habitants de la zone concernée à s'interroger sur le développement touristique, à engager une réflexion et à échanger des points de vue. Pour autant, la première série de réunions ne doit pas être un mini-colloque, les réponses éventuelles aux questions ne seront abordées que lors des sessions du colloque les 26 et 27 avril prochains.

Vos premiers rendez-vous :

- château de Joannas le vendredi 16 mars à 20 h 30,
- salle des fêtes de St Paul le Jeune le mercredi 21 mars à 20 h 30,
- maison familiale de Laurac le vendredi 23 mars à 20 h 30,
- foyer rural de St Alban Auriolles le mardi 27 mars à 20 h 30,
- mairie de Gravières le jeudi 29 mars à 18 h,
- salle polyvalente de Sablières le vendredi 30 mars à 20 h 30.

Malbosc

La houle passe un comité se crée

Un comité d'animation a été créé dans le but d'organiser les relations inter-associations et de gérer la salle des fêtes.

Le point épineux du coût élevé du chauffage électrique devrait être résolu par la prise en charge de la mairie, moyennant la suppression des subventions accordées aux associations et une participation du comité d'animation.

A ces fins, ce comité organise « le dernier lot de la saison », le samedi 24 mars, à 20 h 30, à Malbosc.

Sont d'ores et déjà programmées : une fête de printemps au camping communal « Le moulin de Gourmier » et une manifestation en septembre.

Quand tout le monde s'écoute et s'entend, on peut arriver à faire quelque chose.

MALBOSC

Recherches minières

L'eau problème majeur

■ La ressource la plus précieuse que la Terre offre à l'homme est dangereusement menacée en cette fin de siècle. Chacun de nous est désormais concerné.

Oui ! C'est l'eau qui inquiète le plus les Cévenols touchés par les recherches minières actuellement menées sur le site d'Abeau. Les sources y sont rares et on craint que les forages ne les détournent ou ne les tarissent.

En cas d'exploitation, le réseau hydrographique de la Ganière et de la Cèze court le risque d'être pollué par le traitement du minerai, par le rejet des « eaux d'exhaure » (celles qui lavent le minerai) et par les eaux de ruissellement provenant des stocks de minerais et des stériles.

Ces eaux, même décantées, contiennent en suspension ou en solution, des métaux lourds et des éléments toxiques

(arsenic, plomb, zinc, entre autres) que l'on ne sait actuellement pas traiter à cent pour cent et qui, s'accumulant au long de la chaîne alimentaire, atteignent la flore, la faune et bien sûr l'homme.

Arsenic : cancer de la peau, du foie et des poumons.
Plomb : saturnisme et dégénérescence mentale chez les enfants...

Zinc : destruction de toute vie animale et végétale (voir pollution de la Ligne en Ardèche).

Par ailleurs, les tonnes de terre extraites seront arrosées par de l'eau contenant du cyanure ; son rôle : entraîner l'or diffus et le piéger en se mêlant à lui.

De plus une exploitation à ciel ouvert détruira une partie des bois et des forêts ce qui, en raison des conditions climatiques, donnera libre cours aux eaux de ruissellement, entraînant nécessairement érosion, inondations et torrents de boues.

Celles-ci iront se jeter finalement dans les rivières et par infiltration pollueront également les nappes phréatiques.

Oserons-nous encore aller nous baigner dans les eaux de la Cèze et de la Ganière ? Que deviendront les développements touristiques et forestiers mis en place par les communes et les associations locales ?

M. Nicolini, lui, est optimiste puisqu'il vient de déclarer dans « Le Figaro » du 5 mars que si la mine d'or sur laquelle il travaille actuellement (Gard - Ardèche) répond à ses attentes il sera très riche !

Nous reparlerons de tout cela ensemble lors de l'assemblée générale de l'association « Cèze et Ganière », le samedi 14 avril, à 15 h, à la salle polyvalente de Malbosc.

72 26 3-90

Tribune 15.03.90